

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20200213-008

du 13 février 2020

n°008

page 1/2

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (29) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JP. MEUNIER, E. AZIHARI, F. BRAILLARD, Y. ERGÜL, H. PREHER, T. BAUDIN, P. BARAUDON, F. MERY, Y. GANIVELLE, E. AUDEBERT, L. BRARD, C. PAILLER, S. LANSARI, CAPRAZ, D. CROCHARD, P. CANTINOLLE.

POUVOIRS (7) :

1. E. PHILIPPONNEAU donne pouvoir à J. MELQUIOND
2. N. CASSAN FAUX donne pouvoir à Laurence RABUSSIER
3. E. FARHAT donne pouvoir à P. MIS
4. G. MESLEM donne pouvoir à AF. BOURAT
5. M. MONTASSIER donne pouvoir à M. BEN EMBAREK
6. A. BEN DJILLALI donne pouvoir à F. BRAUD
7. K. WEINLAND donne pouvoir à F. MÉRY

EXCUSES (3) : M. METAIS, L. GUILLARD, G. MICHAUD

Nom du secrétaire de séance : Thomas BAUDIN

RAPPORTEUR : Monsieur Philippe MIS

OBJET : Formation d'un groupement de commandes avec Grand Châtellerault et le CCAS pour les services de prestations sécurité incendie et surveillance/gardiennage ponctuels

Chaque année, la commune de Châtellerault, la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault et le Centre Communal d'Action Sociale organisent de nombreuses manifestations dans les salles de spectacles et les espaces publics. Leur organisation nécessite, entre autres, le recours à des prestations ponctuelles de service liées à la sécurité incendie et/ou à la surveillance/gardiennage.

A cet effet, un marché à bons de commande a été passé en 2017 afin que la commune, la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault, et le CCAS, lorsqu'ils organisent une manifestation sportive, culturelle, festive ou événementielle, dans un Etablissement Recevant du Public ou dans un espace public, puissent avoir recours aux prestations de sécurité nécessaires. De plus, la commune, la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault et le CCAS peuvent être amenés à renforcer la sécurité de certains établissements, hors manifestation. Le marché passé en 2017 arrivant à son terme le 14 mai 2020, il convient de passer un nouveau marché à bons de commande et d'établir une nouvelle convention

Le montant global des dépenses pour les 3 collectivités est estimé à 90 000 € TTC par an.

* * * * *

VU l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relatif aux groupements de commandes,

VU l'article L1414-3 du Code général des collectivités territoriales, relatif aux groupements de commandes,

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20200213-008

du 13 février 2020

n°008

page 2/2

CONSIDERANT qu'une convention constitutive est nécessaire pour créer le groupement de commandes et définir les modalités de son fonctionnement ;

CONSIDERANT la nécessité de distinguer un des membres du groupement comme coordonnateur, chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou plusieurs cocontractants ,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de déterminer la composition de la commission d'appels d'offres (C.A.O) du groupement,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de créer un groupement de commandes composé de la commune de Châtellerault, de la la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault et du Centre Communal d'Action Sociale pour consulter les entreprises,
- d'approuver la désignation de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault comme coordonnateur de ce groupement de commandes,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de création du groupement de commandes ci-jointe,
- de désigner la commission d'attribution du coordonnateur commission d'attribution dugroupement,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le marché avec les candidats retenus.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER

